



Jean-François Deutsch, le garde de la forêt usagère, alerte sur la prolifération des scolytes après l'incendie de 2022. PHOTOS S. M.

Les scolytes dévorent les arbres survivants

En forêt usagère de La Teste-de-Buch, les scolytes mangent les pins fragilisés par l'incendie de 2022. Ils pourraient terminer le travail de destruction entamé par le feu

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

« Il faut évacuer tout ça au plus vite ! » prévient Jean-François Deutsch, le garde de la forêt usagère de La Teste-de-Buch. Un impératif lancé comme une urgence face à l'inéluctable progression des scolytes sténographes. Ces insectes attirés par les bois malades viennent s'en nourrir, terminant pour certains le travail entamé par l'incendie de juillet 2022. Car si le feu a emporté les trois quarts de la forêt usagère, les pins survivants n'en sont pas ressortis indemnes.

« Les scolytes rentrent par les failles, les expressions du stress ou des blessures de l'arbre. Ils creusent des galeries et pondent dans le cambium, l'écorce intérieure. Les larves s'en nourrissent. Lorsqu'elles sont mûres, elles s'envolent et vont s'attaquer aux peuplements voisins », explique-t-il.

« Il n'y a qu'à lever la tête et repérer les feuilles en tabac. » Des feuilles dont le vert a disparu, témoignant de la mort programmée du pin. Et dans la forêt usagère, cette teinte se répand.

Si la moitié du bois vendu a déjà été évacuée (plus de 200 000 tonnes depuis le 15 janvier), le reste est actuellement attaqué par les coléoptères.

« Une catastrophe »

« 75 % vont y passer, estime Jean-François Deutsch. Là, nous assistons à la maturation des premières larves, lesquelles vont pondre dans le mois. Et si la chaleur est là en automne, nous pourrions assister à l'éclosion

d'une troisième génération de scolytes. À chaque fois, ce sont des millions et des millions d'individus... En fonction des conditions météo, il peut y avoir jusqu'à quatre essaimages dans une année. Nous n'avons pas de moyens de lutter. »

Représentant des Syndics généraux, Matthieu Cabaussel tire la sonnette d'alarme. « Ce sont plus de la moitié des pins que nous avons identifiés encore vivants après l'incendie qui sont en train de dépérir. C'est une catastrophe. Nous subissons aujourd'hui des attaques massives sur des pins verts, qui vivent en quelques jours et qui devront être coupés pour tenter d'enrayer la propagation de ce parasite. »

« Les scolytes rentrent par les failles, les expressions du stress ou des blessures de l'arbre »

Et de préciser qu'il n'existe pas de traitement pour protéger les pins des attaques. Asperger les troncs empilés en bord de route, les écorcer ou les traiter avec un biocide : rien ne semble suffisant au regard de l'infestation.

Label et statut

« La seule méthode de lutte efficace dans notre contexte consiste à couper les pins scolytés lorsqu'ils sont mourants et les évacuer le plus vite possible du massif », poursuit-il.

Pour ce faire, les Syndics généraux ont sollicité dès le mois de décembre une labellisation



Sur les arbres coupés et écorcés, les galeries creusées par les scolytes sont bien visibles.

UNE FORÊT À NULLE AUTRE PAREILLE

La forêt usagère qui s'étend sur 3 800 hectares, à La Teste-de-Buch, est une forêt privée qui comporte une servitude au bénéfice d'une partie des habitants des communes d'Arcachon, La Teste, Gujan et du Cap Ferret. Ces derniers peuvent disposer de bois de chauffage et de bois d'œuvre. Un « droit d'usage » hérité du Moyen Âge et géré par des Syndics généraux qui représentent les propriétaires et les usagers. La forêt usagère n'est donc pas une forêt d'exploitation, contrairement

dérogatoire auprès du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) Nouvelle-Aquitaine. En vain.

« L'obtention de cette certification nous permettrait d'ouvrir des débouchés commerciaux, afin d'accélérer l'évacuation des bois scolytés », déplore Matthieu Cabaussel qui reconnaît que le statut même de la forêt usagère, qui n'est pas une fo-

au reste du massif. Son statut, encore régi par des baux emphytéotiques et transactions, est unique. C'est lui qui a encadré la vente du bois sinistré à l'issue d'après discussions, notamment autour de la transaction de 1917. Ce texte prévoit aussi la nomination d'un garde assermenté. Ainsi, depuis le mois de juin, Jean-François Deutsch, agent retraité de l'Office national des forêts (ONF) a été commissionné par les Syndics généraux et agréé par la préfecture dans cette mission.

rêt d'exploitation, joue en sa défaveur aux yeux du PEFC (lire par ailleurs).

« La forêt usagère contient les tout premiers semis de la forêt des Landes. Ce sont des reliques dont la valeur est irremplaçable. Si elles disparaissent, la perte sera inestimable », rajoute Jean-François Deutsch qui, la hache à la main, n'en finit pas de constater l'hécatombe.